

Chaque pays doit garder une comptabilité exacte de la production, des mouvements et de la consommation de ses produits fissiles s'il veut s'assurer un contrôle interne adéquat. La comptabilité nécessaire à l'administration interne répond, sinon à chacune, du moins à la plupart des exigences de l'inspection internationale. Il me semble, par conséquent, que les garanties ne constituent pas un fardeau supplémentaire énorme. Je sais que certaines organisations craignent de compromettre leurs secrets industriels en se soumettant à des inspections minutieuses, mais les véritables secrets industriels sont dans des domaines qui ne sont pas touchés par les inspections, comme la conception et la fabrication des éléments, et ces craintes sont exagérées. Chaque État a intérêt à coopérer généreusement avec le service d'inspection de l'Agence et à démontrer au reste de l'humanité que ses intentions sont entièrement pacifiques.

La paix dans le monde n'est peut-être pas aussi précaire qu'il y a quelques années, mais elle est toujours menacée. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires signé à Moscou en 1963 a beaucoup réduit le nombre d'explosions nucléaires qui contaminent l'atmosphère mais il ne les a pas éliminées, loin de là. Dans une certaine mesure, on peut considérer ce Traité comme une importante mesure d'hygiène publique plutôt que de contrôle des armements. Les journaux ne nous donnent plus le niveau quotidien des retombées nucléaires pour nous rappeler que certains pays travaillent activement à mettre au point des armes nucléaires encore plus destructrices. Mais les essais souterrains se poursuivent et se sont même multipliés depuis la signature du Traité d'interdiction partielle. On continue de mettre au point des armes nucléaires toujours plus perfectionnées.

Cette situation a amené bon nombre de pays, dont le Canada, à conclure que le moment est venu de faire un nouvel effort pour étendre le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 aux essais nucléaires souterrains. Les études sismologiques, la mise au point de meilleurs instruments, et la possibilité d'une coopération internationale pour l'échange de données sismiques nous permettent de croire qu'il est possible de découvrir des méthodes sismologiques capables de faire la distinction entre les explosions nucléaires souterraines et les secousses sismiques naturelles. Il y a encore des problèmes et des ambiguïtés à éliminer, et particulièrement en ce qui a trait aux explosions de très faible rendement, où la vérification devient peu sûre. Mais la possibilité actuelle de mieux reconnaître les secousses sismiques permet d'espérer qu'on puisse résoudre le problème, déjà considérablement diminué, des inspections sur place qui depuis trop longtemps gêne tous les efforts tentés pour conclure une interdiction des essais nucléaires souterrains.

Le problème de la vérification est, en dernière analyse, un problème plus politique que technique et, à notre avis et de l'avis d'un très grand nombre de pays non nucléaires, le moment est venu pour les deux grandes puissances nucléaires de reprendre les négociations abandonnées il y a huit ans afin de résoudre ce problème. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, qu'il serait souhaitable que tous les États nucléaires adhèrent au Traité de Moscou et conjuguent leurs efforts en vue d'une interdiction complète de tous les essais nucléaires. En attendant qu'une telle interdiction puisse être mise en